

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réf.: SCBD/OES/AD/CG/JH/60409

23 Octobre 2007

NOTIFICATION¹

Quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP/4) 12 – 16 Mai 2008, Bonn, Allemagne

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, à l'invitation du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP/4) aura lieu à l'hôtel Maritim de Bonn, Godesberger Allee, 53175 Bonn, Allemagne du 12 au 16 mai 2008. Selon la disponibilité de fonds, la réunion sera précédée par les réunions préparatoires régionales. Le Secrétariat a reçu, jusqu'à date, le généreux soutien financier du gouvernement allemand et de l'Union africaine pour la réunion préparatoire du groupe africain.

Je suis heureux d'ajouter ci-joint l'ordre du jour provisoire adopté par le Bureau lors de sa réunion tenue à Montréal le 14 octobre 2007. La documentation d'avant séance pour la réunion sera disponible dès que possible, soit trois mois, au plus tard, avant la réunion. Les documents d'avant séance et de l'information pour les participants seront également disponibles sur le site web de la Convention : www.cbd.int.

Conformément à la règle 18 du règlement intérieur de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, je vous saurais gré de transmettre au Secrétariat, dès que possible, les pleins pouvoirs de votre (vos) représentant(s), les noms de votre (vos) représentant(s) suppléant(s) et de votre (vos) conseiller(s) pour la COP-MOP/4. Vous trouverez en annexe un échantillon de format de pleins pouvoirs approprié à la réunion, qui devra être signé par le chef d'état ou de gouvernement, ou par le ministre des affaires étrangères. Dans le cas d'organisations d'intégration économique régionale, il sera signé par l'autorité compétente. L'accréditation des délégués à la réunion ne sera pas possible sans les pleins pouvoirs appropriés.

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux correspondants nationaux de la CDB et du SBSTTA.



Selon la disponibilité des contributions au Fonds d'affectation spéciale, établi par la décision BS-I/10, visant à faciliter la participation des Parties dans le processus du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et conformément à la politique intérimaire adoptée par le Bureau en ce sens, le Secrétariat espère pouvoir financer la participation d'**un représentant au COP-MOP/4** de chacun des pays en développement **Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**, en particulier les moins développés et les petits États insulaires d'entre eux, ainsi que les Parties en transition vers l'économie de marché. Les Parties au Protocole qui veulent solliciter cette assistance sont priées d'informer le Secrétariat du nom et des coordonnées de la personne désignée à recevoir ce soutien financier, le plus tôt possible, **soit avant le 31 décembre 2007**. Ce ne sera pas possible pour le Secrétariat de répondre positivement aux demandes de financement reçues après la date limite.

En raison du renforcement des procédures de sécurité pour les voyageurs et des contraintes budgétaires et, afin de permettre à un maximum de pays de participer aux réunions, le Secrétariat utilisera des billets d'avion à prix spécial pour les délégués dont il paie les coûts du voyage. Cette situation impose des restrictions concernant les changements de nom du passager, de la date et de l'itinéraire de voyage. C'est pourquoi il ne sera pas possible pour le Secrétariat de répondre aux demandes de changement de noms reçues après le **15 avril 2008**.

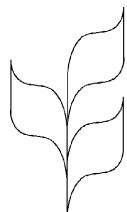
Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif

Pièces jointes.



CBD



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERAL

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1
19 Octobre 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

**CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIEGEANT EN TANT
QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES**

**Quatrième réunion
Bonn, 12-16 mai 2008**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
 - 2.1 Membres du Bureau;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. Etat d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques.
7. Questions relatives aux ressources financières et au mécanisme de financement.
8. Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations internationales.
9. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

III. QUESTIONS DE FOND DECOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL A MOYEN TERME ET DES DECISIONS PRECEDENTES DE LA CONFERENCE DES PARTIES SIEGEANT EN TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

10. Manipulation, transport, emballage et identification des organismes vivants modifiés (article 18).
Article 18, paragraphe 3;
Article 18, paragraphe 2(a).
11. Evaluation et gestion des risques (articles 15 et 16).
12. Responsabilité et réparation (article 27).
13. Organes subsidiaires (article 30)
14. Suivi et établissement des rapports (article 33).
15. Evaluation et examen (article 35)
16. Considérations socio-économiques (paragraphe 2, Article 26).
17. Sensibilisation et participation du public (paragraphe 1 Article 23).
18. Options pour la mise en œuvre des demandes de notifications dans le cadre de l'Article 8.

IV. DERNIÈRES QUESTIONS

19. Questions diverses.
20. Date et lieu de la quatrième réunion de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
21. Adoption du rapport.
22. Clôture de la réunion.

ÉCHANTILLON DE FORMAT DE PLEINS POUVOIRS
POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (COP/9)

PLEINS POUVOIRS

Je, soussigné [chef d'état ou de gouvernement, ou ministre des affaires étrangères] fais savoir que la délégation suivante a été dûment attitrée, autorisée et habilitée à représenter [pays] à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Bonn, Allemagne du dix-neuf au trente et un mai de l'année deux mille huit.

Chef de délégation [Nom du chef de délégation]

Représentant suppléant [Nom du Représentant suppléant de la délégation]

Représentant (s) [nom(s) du (des) représentant(s)]

Sceau et signature